



VERVIERS

ACCUEIL TEMPS LIBRE

Plaines de vacances



Projet pédagogique 2026

Introduction

Les plaines de vacances sont organisées par l'Échevinat des affaires sociales, de la population, de la vie associative, du PCS et des sports pendant les vacances de détente, de printemps et d'été. Elles accueillent les enfants de 2,5 à 12 ans.

Agréées au titre de Centre de vacances par l'ONE, les plaines s'engagent à offrir aux enfants des vacances riches et épanouissantes, encadrées par du personnel qualifié.

Notre projet pédagogique reste identique dans les grandes lignes, bien qu'enrichi par l'évaluation des plaines réalisée chaque année.

Ce projet pédagogique définit les valeurs, orientations, objectifs et modes d'organisation des plaines communales. Il vise à garantir un accueil de qualité pour les enfants de 2,5 à 12 ans, dans un cadre sécurisant et stimulant, tout en assurant une cohérence de fonctionnement entre les différents sites.

Valeurs, finalités et objectifs

1. Assurer un accueil accessible, inclusif et respectueux des différences.

L'accès à tout enfant est favorisé par :

- le respect de chaque enfant et de son milieu familial
- une tarification raisonnable
- une information large vers tous les publics
- des lieux d'accueil accessibles et répartis sur le territoire communal
- des horaires adaptés aux réalités familiales
- des lieux et modalités d'accueil adaptés aux tout-petits
- des modalités d'inscription souples et adaptées à toutes les familles
- une réflexion en équipe pour l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques ou porteurs de handicap
- un ramassage en bus en été est prévu dans les différents quartiers de la ville

Les plaines sont des lieux de vie en collectivité où les interactions positives entre enfants et entre enfants et adultes sont encouragées par :

- la mixité sociale et culturelle
- le respect des autres dans leur différence
- les attitudes de tolérance, de solidarité et de coopération

L'accent est mis sur la vie et les activités de groupe, l'animateur est amené à devenir une personne de référence pour les enfants et le groupe un repère lui permettant d'évoluer dans un climat sécurisant.

2. Favoriser l'épanouissement global de l'enfant et son autonomie

Les plaines sont avant tout des lieux de détente, de loisirs et d'amusement dans un esprit « vacances » où :

- le rythme de l'enfant est respecté
- les activités sont variées et adaptées aux besoins et à l'âge de l'enfant
- l'enfant est encouragé à être acteur et non simplement consommateur : en donnant son avis, en posant des questions, en évaluant et en proposant des ajustements
- l'enfant a la possibilité d'organiser son temps libre et de s'exprimer
- l'enfant se sent en sécurité et est encadré dans une attitude bientraitante
- chaque enfant est écouté et valorisé
- les temps d'accueil, de temps libre, de repas, de transition, de repos font l'objet d'une attention égale aux temps d'animation
- les activités de plein air sont encouragées

3. Encourager la créativité et la diversité des activités

Dans les plaines de vacances, l'enfant a la possibilité de faire des activités variées, adaptées à ses capacités et à ses besoins :

- des activités sportives
- des activités de découverte, extérieures à la plaine (visites, promenades, ...)
- des activités ludiques,
- des activités axées sur la création, l'expression et la communication,
- du bricolage, de la cuisine, des activités centrées sur la nature et l'environnement
- des activités libres, où il peut profiter des aménagements extérieurs et du matériel de jeux ou de création mis à sa disposition

Cette diversité permet à chaque enfant de développer ses compétences motrices, intellectuelles, imaginatives, mais aussi ses compétences sociales et relationnelles, son sens critique, et sa participation.

4. Garantir un environnement sécurisant sur le plan physique, affectif et relationnel

L'équipe d'animation veille à :

- aménager le lieu de façon ludique et accueillante
- définir avec les enfants les règles de vie dans la plaine
- surprendre l'enfant et l'emmener dans un monde imaginaire
- ce que les relations avec l'équipe d'animation ne soient pas codifiées par des « Madame, Monsieur »
- ce que l'esprit de vacances soit porté par une équipe d'animation soudée, à l'écoute, communicative, enthousiaste et imaginative

Encadrement

Composition des équipes d'animations

Dans chaque plaine, les enfants sont encadrés par une équipe répondant aux normes du décret « Centre de vacances » :

- un responsable de plaine, coordinateur breveté ou assimilé ;
- des animateurs : un par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et un par groupe de 12 enfants de 6 ans et plus. Au moins un animateur sur trois est breveté ou assimilé.

- un accueillant ;
- un éducateur ;

Le **coordinateur** assure la cohésion de son équipe et veille au bon déroulement des activités.

Il est le relais entre les animateurs, les parents et l'administration. Avec son équipe, il imagine et met en place un projet d'animation qui respecte les lignes directrices définies dans le projet pédagogique. Pour ce faire, il organise les contacts et réunions préparatoires et les temps d'évaluation. Le coordinateur gère les présences, le budget hebdomadaire, rédige une évaluation de la plaine et remplit diverses tâches administratives. Il est responsable du matériel mis à la disposition des équipes. Il vient en renfort des équipes et assure l'encadrement des enfants pendant le temps de pause des animateurs.

Chaque **animateur** a la responsabilité d'un groupe d'enfants pour lequel il est référent. Une liste de répartition des enfants pour chaque référent est établie avant chaque semaine de plaine. Il encadre les enfants au quotidien et propose des activités adaptées à l'âge et au développement de chacun. Il veille à la sécurité, au bien-être et à l'intégration de tous.

L'**accueillant** est présent de 7h à 13h30. Il est chargé de l'accueil du matin, encadre le repas des enfants, les temps libres et vient en renfort de l'une ou l'autre équipe en cas de besoin.

L'**éducateur** est présent de partir de 9h15 et assure l'accueil jusque 17h30. Il prend en charge entre autres les enfants à besoins spécifiques, seconde le coordinateur, et assure l'encadrement des enfants lors des activités spéciales, des sorties, des temps libres et vient en renfort des équipes.

L'équipe de coordination administrative et pédagogique

Les équipes sont encadrées par le service des plaines. Un coordinateur général est détaché pendant les périodes d'animation et d'évaluation.

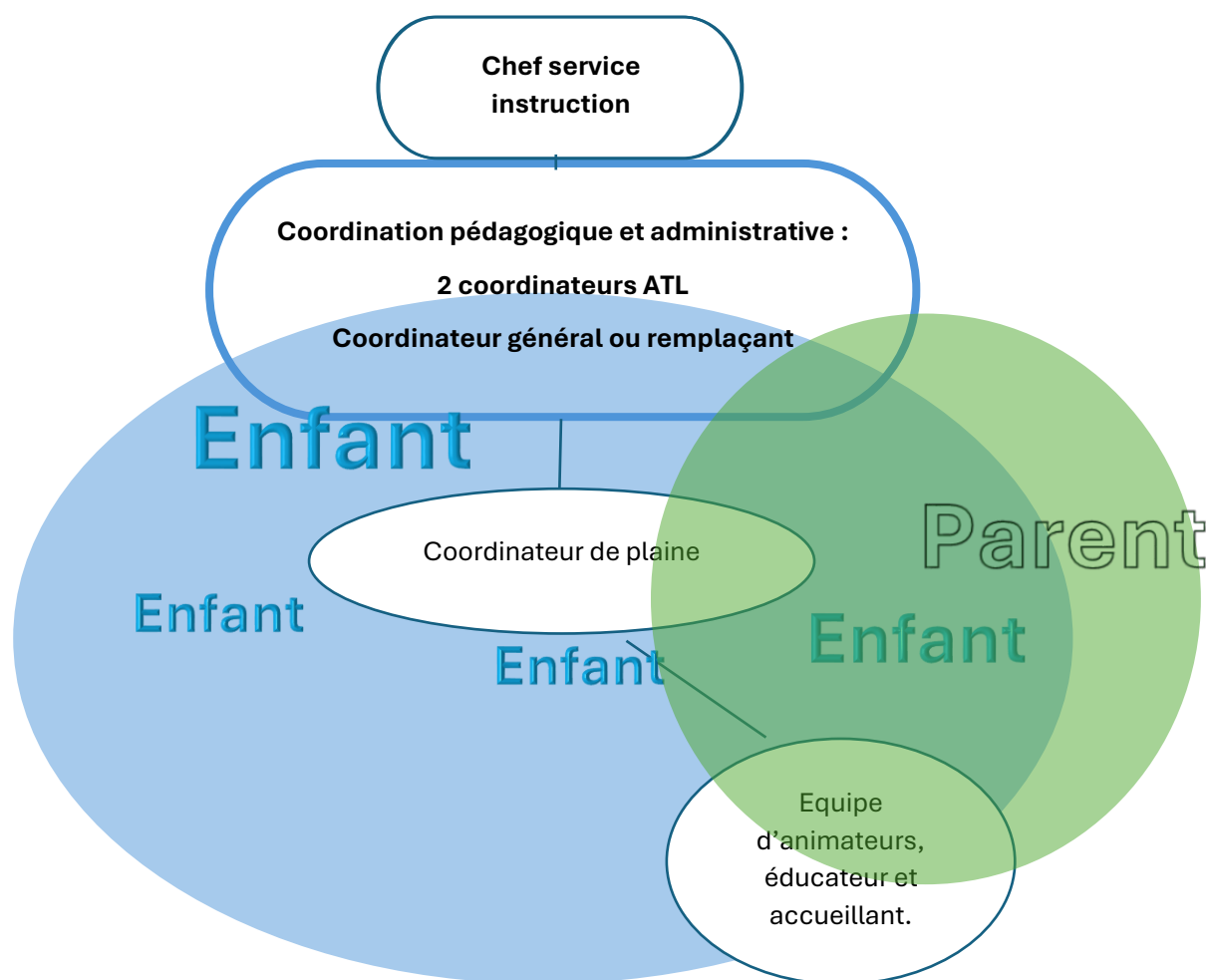
Le **coordinateur général** assure un rôle transversal entre les plaines, soutient les coordinateurs de plaine et veille à la qualité pédagogique des activités proposées aux enfants.

Les **coordinatrices ATL** sont chargées de la préparation et de la gestion matérielle des plaines : définition des lignes directrices, information, recrutement des animateurs, achats du matériel de base, inscription des enfants, comptabilité ...

Autres services communaux

Enfin, le nettoyage quotidien, la maintenance du matériel ludique et des locaux, la gestion des contrats, sont assurés par d'autres services communaux.

Organigramme



Modalités de préparation et d'évaluation

Une fois les équipes formées et désignées par le Collège communal, une réunion est organisée entre les coordinatrices ATL, coordinatrice générale, et coordinateurs de chaque plaine. Ceux-ci reçoivent toutes les informations et documents nécessaires à la gestion de leur plaine :

- le cadre d'un centre de vacances (responsabilité, philosophie et objectifs du décret, ...)
- le projet d'accueil développé par les plaines de Verviers (qui sera remis aussi aux animateurs lors de la signature de leur contrat)
- la connaissance des outils et ressources à disposition des équipes,
- les possibilités de collaboration avec les services spécialisés
- la mutualisation des idées d'animation

Ensuite, chaque coordinateur réunit son équipe, en présence de la coordinatrice générale, pour organiser la répartition des animateurs et préparer un programme d'animation.

Le programme définitif est transmis au coordinateur général au plus tard 15 jours avant le début des activités.

Animateurs et coordinateurs font l'objet d'une évaluation individuelle intermédiaire et en fin de plaine. Cette évaluation intervient dans le recrutement de l'année suivante.

Sur base de ces évaluations, le projet pédagogique, les différents documents, le matériel et le fonctionnement sont adaptés si nécessaire.

Fonctionnement

Lieux d'accueil

1. Les enfants de 2,5 à 12 ans sont accueillis sur différents sites, plaines ou écoles, déterminés chaque année par le Collège communal en fonction des disponibilités.

Les sites retenus, qu'il s'agisse de plaines ou d'établissements scolaires, offrent la polyvalence et la sécurité nécessaires aux activités : proximité d'espaces verts, espace extérieur sécurisé, agrès en conformité, réfectoire, sanitaires, cuisine, téléphone, eau potable, ... Le nombre d'enfants accueillis sur chaque site est adapté en fonction de ces infrastructures.

2. Les enfants de 2,5 à 5 ans sont accueillis dans une école communale maternelle qui leur est spécifiquement réservée. L'école met à disposition plusieurs locaux : un local d'accueil et d'activités libres (accès à différentes activités telles que poupées, déguisements, magasin, livres, jeux de société, coussins, ...), un local polyvalent servant aux repas, bricolages, jeux, ..., un local réservé à la sieste et au change, et un espace extérieur.

Tous les enfants ont également accès aux infrastructures communales telles que piscine, stade de Bielmont, hall sportif, bibliothèque, musée... et ont la possibilité d'utiliser les transports en commun pour s'y rendre.

Un bus spécial, permet aux enfants de se rendre dans les plaines (Deru et Tourelles) au départ de différents quartiers de la ville uniquement en été.

Dans chaque plaine, un large éventail de matériel est mis à disposition : jeux de société, matériel de bricolage et jeux extérieurs (ballons, raquettes, etc.)

Par ailleurs, chaque coordinateur dispose d'un budget pour du matériel spécifique aux animations prévues. Sur base d'un projet, il lui est également possible d'obtenir un budget spécial, par exemple pour une excursion, un spectacle, des intervenants extérieurs.

Activités

Chaque équipe réalise un projet d'animation détaillé autour d'un thème qui sera le fil conducteur des activités de la semaine. Ce programme comprend notamment une présentation du thème, la répartition des tâches et des responsabilités au sein du groupe et un récapitulatif des activités proposées à chaque groupe d'enfants.

Le programme veille à ce que le temps de vacances reste un temps de ressourcement et de détente où le plaisir, la découverte et l'amusement gardent une place centrale.

Le programme est adapté au nombre d'enfants accueillis, aux infrastructures, à l'environnement et aux compétences spécifiques des membres de l'équipe.

Tout en privilégiant les activités de plein air, l'équipe veille à préparer également des activités intérieures et à adapter son programme en fonction des conditions climatiques.

Les activités sont variées, des activités portent notamment sur la santé, l'alimentation saine, les règles de sécurité et de tri des déchets.

Le service possède également de nombreux jeux, matériel musical, de jonglerie, matériel sportif et de psychomotricité, ... qui est mis à la disposition des équipes qui en font la demande. Les demandes de matériel sont rentrées au service en même temps que le programme d'activités.

Organisation des groupes d'enfants

Les enfants sont répartis dans des plaines, en fonction de leur âge :

- de 2,5 à 5 ans : plaine des enfants qui sont en marternelle (école)
- de 6 à 12 ans : plaine DERU (Rouheid)
- de 4 à 9 ans: plaine des Tourelles
- de 2,5 à 7 ans: plaine de Détente

Au sein de chaque plaine, les enfants sont répartis en groupes de 12 à 20 enfants, en fonction des âges, des besoins, du projet d'animation et des compétences de chaque animateur.

Horaires

La journée d'animation se déroule de 9h00 à 16h00.

Les équipes d'animation sont présentes à partir de 8h30 pour les derniers préparatifs, l'accueil des enfants et de leurs parents. Ils restent jusqu'à 16h30 pour assurer le lien avec les parents lors du départ des enfants, ainsi que pour une rapide évaluation de la journée. Cet horaire peut être adapté en fonction des besoins.

Un accueil est organisé dans chaque plaine, à partir de 7h le matin, et jusqu'à 17h30 en fin de journée, de manière à permettre aux parents de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Journée type

7h00-9h00 : Accueil en garderie avec l'accueillant

8h30-9h00 : Transport en bus pour les plaines concernées

9h00-9h15 : Accueil et formation des groupes

9h15 : Début des activités

12h00 – 12h40 : Dîner

12h40 – 13h30 : Temps libre - Temps calme ou sieste pour les petits

13h30 : Activités

15h20 : Collation et évaluation de la journée

15h50 : Rassemblement et appel des enfants qui retournent en bus

16h00 : retour

16h00-16h30 : Transport des enfants qui retournent en bus

16h30 – 17h30 : Accueil en garderie avec l'éducateur

Règles de vie et sanctions

Comportement

Les plaines sont des lieux de vie collectifs où les règles de respect sont essentielles pour que chacun se sente accueilli : respect de soi, des autres, des consignes, des horaires, du matériel et des locaux.

Les animateurs, accueillants, éducateurs et responsables de plaines sont les garants de ces règles et peuvent à tout moment sanctionner un enfant pour un comportement inadapté. La sanction sera immédiate, proportionnelle, adaptée et expliquée. Chaque intervenant aura le même discours sur la sanction menée.

Si ces comportements ne changent pas, un avertissement oral est fait aux parents. Une exclusion temporaire ou définitive peut être signifiée si après concertation avec les responsables, l'équipe éducative estime que ces comportements compromettent la sécurité et le bien-être des autres participants.

L'évaluation par les enfants

Chaque jour, un moment est consacré à l'évaluation de la journée par les enfants. L'évaluation porte, non seulement sur les temps d'activités, mais aussi sur la qualité des temps libres et des moments de vie commune tels que les repas et les temps de transition entre les activités, sur l'ambiance et l'organisation générale. Activités et organisation sont réajustés, autant que possible, en fonction de l'avis des enfants.

L'organisation des temps d'évaluation avec les enfants est de la responsabilité du coordinateur de plaine. Les modalités restent ouvertes, elles peuvent être ludiques, en relation avec le thème, adaptées en fonction du groupe d'enfants, de leur âge et de leurs capacités. L'important est que l'équipe s'approprie pleinement ce temps comme un temps d'animation à part entière. Il s'agit d'un temps où chaque enfant a l'occasion de s'exprimer librement, où il se sent écouté, où son avis est pris en compte.

Ces évaluations sont reportées par le coordinateur dans l'évaluation générale de la plaine. Il précise les modalités d'évaluation, quand, comment et avec qui elles ont eu lieu, ainsi que leur résultat. Il précise enfin comment le projet a été ajusté pour mieux répondre aux attentes exprimées par les enfants.

Temps d'accueil et temps libre

Les enfants s'inscrivent aux activités par semaine. Le lundi, un temps d'accueil et de présentation est prévu. Les enfants sont aussi informés à ce moment du fonctionnement de la plaine et des activités prévues. Ce temps doit permettre à l'enfant de se familiariser avec le groupe, les responsables et les règles de vie de la plaine.

Le projet d'animation porte aussi une attention particulière à la façon dont sont organisés les temps libres, à l'organisation de l'espace et au matériel mis à la disposition des enfants pendant ces périodes. Les temps libres sont des moments d'activités en ce sens où l'enfant est invité à choisir son jeu, seul ou en groupe. Il peut également demander du matériel. L'objectif de ces temps libres organisés est de développer la créativité de l'enfant, de lui permettre de « souffler » s'il en ressent le besoin, de lui permettre d'aller vers les autres de sa propre initiative. Il s'agit d'un moment où les animateurs sont pleinement disponibles et à l'écoute.

Repas, collations, temps de repos

Les parents veillent à fournir un pique-nique et des collations en suffisance.

Chaque jour, au minimum un fruit ou un légume est proposé aux enfants, sous forme de potage ou de collation et les enfants participent à la préparation de ces repas. De l'eau est toujours disponible.

Les enfants ont la possibilité de faire la sieste : un endroit est aménagé pour les temps de repos. Des couchettes et des couvertures sont disponibles.

Gestion de la sécurité et de la santé

Une assurance souscrite par la Ville couvre les activités organisées et encadrées sous sa responsabilité.

Les locaux et les jeux répondent aux normes de sécurité et sont entretenus régulièrement. Lorsque les centres se déroulent dans des plaines de jeux, l'accès au public extérieur est limité pendant les heures d'animation, de manière à veiller à la sécurité des enfants.

Les parents veillent à compléter soigneusement la fiche santé et à fournir à l'équipe les informations et autorisations indispensables à la prise en charge de leur enfant.

Lorsqu'un enfant nécessite des soins particuliers, les parents en informent préalablement le service, afin de déterminer ensemble si ces soins peuvent être dispensés au sein de la plaine, et selon quelles modalités.

Chaque plaine dispose d'une boîte de secours et de plusieurs trousse de sortie comprenant le matériel indispensable au soin des petites plaies, coups ou piqûres. Outre les produits de soins, la boîte principale contient la brochure « Mômes en santé », ainsi qu'un carnet de soins où sont consignés les soins et les médicaments donnés.

Le coordinateur est responsable des soins : il est chargé de vérifier les boîtes de soins et les fiches « santé ». Il appartient à chaque équipe :

- de prendre connaissance des fiches « santé » de son groupe
- d'identifier les dangers potentiels et de les prévenir au mieux
- d'inciter les enfants à devenir acteurs de leur propre sécurité
- de veiller à ce que les enfants disposent d'un équipement adéquat en fonction des activités proposées (chaussures de marche, gilet fluo, casquette, ...)
- d'assurer un accompagnement adapté aux activités : par exemple, prévoir un encadrement renforcé pour les sorties ou les activités piscine.

Relations entre les enfants et l'équipe d'animation

Les relations entre les enfants et l'équipe d'animation ne sont pas formatées comme à l'école. L'enfant appelle les référents par leur prénom et les tutoie. Un tableau de l'équipe sera réalisé avec les prénoms de chaque membre.

Relations avec les parents

L'accueil en plaine de vacances est mené dans un esprit de coéducation avec les parents. Dès l'inscription de l'enfant à la plaine, les parents sont informés du fonctionnement et du projet pédagogique des plaines, notamment par un document reprenant détails pratiques et règlement d'ordre intérieur.

Par ailleurs le programme d'activités est affiché chaque semaine à la plaine. Les parents sont informés lorsqu'une activité spéciale (par exemple la piscine) est programmée.

L'équipe d'animation est présente avant et après les animations pour assurer le contact et l'échange avec les parents.

Lorsque des problèmes se posent avec un enfant, les parents sont contactés soit par le coordinateur, soit par le coordinateur général afin de s'assurer de leur collaboration pour résoudre le problème en question.

Chaque parent dispose du numéro de téléphone de la plaine.

En cas de maladie ou d'accident grave, les parents sont immédiatement contactés par le coordinateur.

Mesures mises en place en terme d'accessibilité et d'inclusion

Dans chaque lieu d'accueil, des places sont réservées jusqu'à la semaine précédant l'animation pour les demandes émanant de services sociaux ou autres demandes urgentes. Les coordinatrices ATL sont également disponibles pour examiner toute demande particulière ou accorder des facilités de paiement (étalement, ...) afin de faciliter l'accès aux plaines de vacances.

Lorsqu'un enfant a des besoins spécifiques, chaque situation est examinée au cas par cas. Les parents prennent contact avec le service qui fixe un rendez-vous pour un entretien.

Les parents ont ainsi la possibilité d'expliquer les besoins de leur enfant, et le service les possibilités de prise en charge. Cette rencontre doit permettre de préciser le niveau d'autonomie de l'enfant, les inquiétudes des parents. Si parents et service estiment que la prise en charge est possible, le service contacte le coordinateur de plaine pour préparer cet accueil. L'adhésion de l'équipe nous paraît en effet indispensable pour que l'accueil se passe au mieux et savoir comment réagir en cas de difficulté. De leur côté, les parents transmettent à l'équipe toutes les informations nécessaires à la prise en charge de leur enfant.

Pour les aider, les équipes peuvent disposer des ressources suivantes :

- Un éducateur est prévu dans chaque équipe, il peut donc venir en aide pour la prise en charge d'enfants à besoins particuliers
- Le médecin référent est personne ressource pour toute question médicale
- Elles peuvent faire appel au service AIMA pour les questions d'inclusion, et au service CAP pour les questions d'aide à la jeunesse ou d'aide sociale. Il y a également une référente santé à l'ONE : Mélanie TAC (0491 72 17 06)

Inscription et participation financière des parents

La publicité des plaines de vacances se fait via le bulletin communal, la brochure ATL qui est distribuée dans les écoles et via le site internet

Les parents doivent inscrire préalablement leur enfant via le portail parent. Des permanences sont organisées pour les parents qui n'ont pas la possibilité d'inscrire par internet. L'inscription est confirmée par le paiement des journées réservées.

Pendant les vacances d'été, la durée d'inscription est limitée à un maximum de 3 semaines.

Le prix demandé est de :

- 6€ / jour pour les enfants qui ne sont pas domiciliés à Verviers
- 4 € / jour pour les enfants domiciliés à Verviers
- si nécessaire, garderie possible après 16h30

Ce prix englobe l'entièreté des frais relatifs aux activités.

Sauf sur présentation d'un certificat médical, aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence.

Le service délivre une attestation de paiement à joindre à la déclaration fiscale et, sur demande, complète l'attestation pour une intervention de la mutualité.

Contacts



Service des Plaines

Place du Marché, 41

4800 Verviers

Adresse courrier : Place du Marché 55 – 4800 Verviers

087 325 290 – 087 325 292

atl@verviers.be

Coordinatrices ATL

Christiane ENGELS

Cécile FLERON

ANNEXES :

- ROI
- FICHE ALIMENTATION
- FICHES POSTE
- FICHES D’EVALUATION